

GEICOM - Règlement Intérieur et Sportif

Règlement Sportif en annexe 1

PREAMBULE

Le règlement intérieur formalise les principes de fonctionnement de l'association « **GOLF ENTREPRISE INTER-CLUBS OCCITANIE MÉDITERRANÉE** », GEICOM, et s'adresse par là même, à tout membre qui adhère à celle-ci.

Chaque membre s'engage à respecter et faire respecter, par les joueurs inscrits aux différentes étapes de la compétition, les articles du règlement intérieur au même titre qu'il respecte l'**étiquette** sur un parcours de golf et les **Règles de Golf R&A USGA** dans leur dernière version.

Fonctionnement pratique de l'association

Une adhésion donne droit de vote pour les Assemblées Générales et/ou Extraordinaires.

Un droit de vote par Association Golf d'Entreprise. Chaque AS doit nommer un Représentant qui sera communiqué au Bureau.

Ce Représentant désigné est porteur de tous les droits de vote de son AS pour les décisions prises en Assemblée Générale Ordinaire et/ou Extraordinaire

Chaque AS élit ou désigne, pour chaque Championnat Inter-Clubs, DIV 1, DIV 2, DIV 3, ÉQ 2 et CHALLENGE 36+ un responsable, appelé aussi « capitaine, et se doit de régler les cotisations annuelles décidées en Assemblée Générale Ordinaire, avant que ne commence le championnat.

Organisation du championnat

Ce championnat est organisé par le Bureau assisté des commissionnaires désignés pour chaque tour de Compétition.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT INTER-CLUBS

Article 1 - Conditions de participation (voir Règlement Sportif en annexe)

Être licencié, Golf Entreprise, à la FFG et avoir un certificat médical de non-contre-indication à la compétition à jour ou un Questionnaire de Santé dûment complété.

Être adhérent ou rattaché d'une AS Golf Entreprise.

Avoir réglé le droit d'inscription par virement bancaire ou chèque par AS, avant le début de la première compétition, au trésorier de l'Association :

Article 2 - Formule de jeu

Se référer en Annex 1, VADEMECUM 2025.

Article 3 – Certificat médical :

L'inscription, sur RMS, du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition est obligatoire pour participer à toute compétition.

Tout participant ne respectant pas cette obligation sera automatiquement disqualifié.

Article 4 – Retard ou absence :

En cas de départ en shot-gun, les participants doivent manifester leur présence auprès du starter avant de partir rejoindre leur tee de départ.

Que le départ soit organisé en échelonnés ou en shot-gun, les joueurs doivent être présents au tee de départ au plus tard 10 mn avant l'horaire fixé.

Tout joueur en retard ou empêché de venir est prié d'avertir son capitaine d'équipe, qui préviendra l'organisation de la compétition, ou l'accueil du golf, dans le cas d'un forfait de dernière minute. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par les organisateurs, après appréciation et concertation avec le capitaine d'équipe.

Article 5- Carte de score non rendue :

Les cartes de score doivent être rendues ensemble, c'est-à-dire par les joueurs composant la partie. Lorsqu'une carte de score n'est pas rendue, le joueur est disqualifié et il encourt les pénalités prévues. Il en va de même si l'ensemble de la partie n'a pas remis les cartes.

Article 6 – Respect des règles de golf – respect de l'organisation :

La participation à toute compétition implique une connaissance des règles de golf de la part des joueurs. Le non-respect des règles de golf, que ce soit par méconnaissance de ces règles ou par le fait de tricherie, est passible de sanctions prononcées par le comité d'épreuve. Ce dernier est composé du président de l'Association GEICOM (ou de son représentant) et des capitaines d'équipes présents à la compétition.

Tout manquement (non-respect des règles, tricheries...) est recevable s'il est constaté par au moins un participant d'une même partie. Dans ce cas le marqueur ne doit pas signer la carte du joueur incriminé et informer le comité.

Article 7 - Conditions de jeu

Les conditions de jeu peuvent varier d'une compétition à l'autre, avec parfois des conditions météo très différentes. Pour autant, la saisie des résultats de notre championnat ne prendra en compte que les scores transmis par les secrétariats des golfs, avant intervention correctrice de la FFG.

Scores transmis à la FFG : Les résultats comptent pour l'index uniquement pour les Formules en SIMPLE, NET ou BRUT

Article 8 – Accès à la finale

Se référer en Annex 1, VADEMECUM 2025.

Article 9 - Réclamations

Toute suspicion d'anomalie lors de l'affichage des résultats, soit sur le site, soit sur celui de la FFG peut être communiquée, via le responsable de l'AS, au Bureau de **GEICOM** dans les huit jours suivant la compétition. Passé ce délai, aucun recours ne sera recevable. Les réclamations seront étudiées et tranchées par le Bureau.

Article 10- Cas d'annulation et/ou Interruption d'une compétition

Une compétition pourra être annulée la veille de celle-ci dans le cas d'une alerte météo « orange » ou plus. Dans ce cas, la compétition sera reportée. Si ce report ne s'avère pas possible, notamment à cause de la proximité de la phase finale, la compétition sera annulée.

Une compétition peut être interrompue quand de fortes intempéries, type orage, interviennent, les conditions sont, en conformité avec Règles de Golf R&A USGA, 5-7b :

- Interruption immédiate signalée par un signal sonore prolongé. Les joueurs cessent immédiatement le jeu, en laissant la balle sur place, pour une reprise de jeu ultérieurement, laquelle sera signalée par deux signaux courts.

Fait le 14/03/2025

Validé par L'AG du 14 Mars 2025 et Le bureau.

ANNEX 1

VADEMECUM

2025

*GOLF d'ENTREPRISE
MÉDITERRANÉE*

INTER-CLUBS